

CONVENTION DU CENTRE DE COORDINATION EN CANCEROLOGIE (3C) « MULTI-ETABLISSEMENTS » DU RESEAU ONCOMEL.

PREAMBULE

La présente convention décrit les modalités d'organisation du Centre de Coordination en Cancérologie (3C) « multi-établissements » du réseau Oncomel conformément aux termes :

- Des 3 Plans cancer : Le Plan cancer 2003-2007 ; Le Plan cancer 2009-2013 ; Le Plan cancer 2014-2019 ;
- De la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 ;
- De la circulaire DHOS/SDO/2005/101 du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie ;
- Du décret n° 2022-689 du 26 avril 2022 précisant les conditions d'implantation de l'activité de soins de traitement du cancer et créant de nouvelles mentions ;
- Du décret n° 2022-693 du 26 avril 2022 fixant les conditions techniques de fonctionnement ;
- De l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les seuils d'activité minimale annuelle applicables à l'activité de soins de traitement du cancer ;
- Le référentiel organisationnel des missions des Réseaux Régionaux de Cancérologie (DSRC)
- Des recommandations et référentiel de l'INCa de la RCP (décembre 2023)
- Des recommandations et référentiel de l'INCa des Centres de Coordination de Cancérologie 3C publié en avril 2024 lequel précise et encadre le rôle et les missions des Centres de Coordination en Cancérologie (3C).

-Article 1^{er} -

Objet de la convention

Cette convention constitue une **CONVENTION CADRE** du 3C ONCOMEL : elle définit l'organisation, la composition de l'équipe opérationnelle du 3C ONCOMEL et les contributions respectives de ses membres, afin de mettre en œuvre le référentiel de l'INCa des Centre de Coordination de Cancérologie publié en avril 2024 qui précise et encadre le rôle et les missions des Centres de Coordination en Cancérologie (3C).

La présente convention du 3C ONCOMEL vient en complémentarité des engagements des établissements membres signataires des statuts de l'association réseau ONCOMEL pour l'amélioration de la prise en charge des atteints de cancer.

-Article 2 -

Gouvernance du 3C ONCOMEL

Le 3C ONCOMEL est institué en structure associative loi 1901, le réseau ONCOMEL créé en avril 2001 et dont l'objet, tel que défini dans ses statuts, est « la mise en relation des praticiens libéraux exerçant dans le domaine de la cancérologie dans le but de favoriser la communication, les échanges, la prise en charge et l'aide aux patients ainsi que la mise en relation des établissements de soins privés de Lille Métropole exerçant une activité dans le domaine de la cancérologie dans le but d'organiser et d'optimiser, dans une perspective de complémentarité et de qualité des soins, la prise en charge et l'aide aux patients atteints d'un cancer et dont ils ont la charge. Cette association a également pour but de favoriser la formation des professionnels de santé médicaux et paramédicaux et la recherche médicale. »

Le siège social du Réseau ONCOMEL est fixé au 4 rue Delesalle, 59110 à La Madeleine. Le réseau ONCOMEL réunit plus de 200 praticiens libéraux de la métropole lilloise intervenant dans la prise en charge en cancérologie ainsi que 4 établissements de santé et 2 centres de radiothérapie autorisés en cancérologie.

Le 3C ONCOMEL est institué en structure associative loi 1901 et dans ce cadre dispose d'une personnalité morale : Le pilotage du 3C s'appuie sur la gouvernance de la personnalité morale à savoir : Le conseil d'administration CA du réseau ONCOMEL et le bureau du réseau ONCOMEL.

Les établissements membres du 3C ONCOMEL siègent à l'Assemblée Générale et sont présents ou représentés au CA du réseau ONCOMEL. (Statuts et règlement intérieur en du réseau ONCOMEL disponibles sur le site oncomel.org)

L'animation interne du 3C est pilotée par le CA du réseau ONCOMEL et son bureau, en concertation avec des médecins référents cancer (médecin référent du 3C ONCOMEL) élus par les CME des établissements. Ce comité de pilotage du 3C Réseau ONCOMEL peut s'entourer de toutes les personnes compétentes qu'il juge utile à la bonne organisation et au bon fonctionnement du 3C. La mise en œuvre des missions du 3C est réalisée par l'équipe opérationnelle du 3C ONCOMEL.

-Article 3 -

Moyens humains / Equipe opérationnelle du 3C ONCOMEL

Quatre types de compétences sont indispensables pour mener à bien les travaux du 3C ONCOMEL (cf rôles et missions des 3C publiés dans le référentiel 3C INCA 2024)

FONCTION « MEDICALE » : Cette fonction « médicale » est assurée de façon bénévole par le président et le vice-président du réseau ONCOMEL et a pour rôle d'assurer une liaison permanente et une bonne communication entre les différents services concernant les prises en charge en cancérologie.

D'autre part, chaque établissement signataire de la convention fait nommer un médecin référent cancer qui le représentera dans le comité de pilotage du 3C Réseau ONCOMEL. Ce médecin est mandaté par la CME de l'établissement.

FONCTION DE « COORDINATION » - RESPONSABLE DU 3C : Un coordinateur 3C est identifié au sein de l'équipe opérationnelle ONCOMEL. Il veille à l'animation opérationnelle de l'équipe, au maintien des liens avec

les établissements membres et notamment les directions et les professionnels de terrain, ainsi qu'à l'appui à la mise en œuvre des dispositifs transversaux de la qualité.

Le coordinateur 3C est l'interlocuteur privilégié de tout autre acteur collaborant avec le 3C : il est désigné comme la personne contact du 3C ONCOMEL pour le DSRC Onco-Haut de France, l'ARS des Hauts de France, les 3C des HDF, l'Institut National de Cancérologie .. . Cette fonction « coordinateur 3C » est assurée par un salarié du réseau ONCOMEL.

FONCTION D'« ASSISTANT » : La fonction d'assistant permet d'assurer les tâches de gestion administrative du 3C. Cette fonction « assistant 3C » est assurée par un salarié du réseau ONCOMEL.

FONCTION DE « QUALITICIEN » : L'assistant qualité assure l'appui à la mise en œuvre des dispositifs transversaux de la qualité et l'animation de la démarche qualité, dans le cadre fixé par les établissements membres lors de la constitution du 3C. Cette fonction « assistant qualité » est assurée par un salarié du réseau ONCOMEL.

L'équipe opérationnelle du 3C Oncomel travaille en étroite collaboration avec les cellules qualité des établissements membres afin de déployer et mettre en œuvre des dispositifs transversaux qualité en cancérologie au sein des services des établissements membres du 3C, de mettre en œuvre des évaluations/méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles et de contribuer à l'animation autour du parcours de soins en cancérologie au sein des établissements et du territoire.

-Article 4 -

Modalités de mise à disposition de moyens techniques et logistiques

Les locaux du 3C ONCOMEL se situent sur le siège social du réseau ONCOMEL. Des bureaux et une salle de réunion sont à disposition, ainsi que toute la logistique et bureautique nécessaire à l'accueil de l'équipe opérationnelle du 3C.

-Article 5 -

Modalités de financements

Une MIGAC 3C (Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation) est perçue annuellement par un des établissements membre du 3C ONCOMEL et reversée dans son entièreté chaque année au réseau ONCOMEL pour son activité 3C. Un arrêté fait état du montant annuel. Un commissaire aux comptes fait un rapport annuel des comptes. Les comptes du réseau ONCOMEL sont publiés chaque année au Journal Officiel. Les ressources financières allouées annuellement sont définies par le CA du réseau ONCOMEL.

-Article 6-

Modalités de révision et renouvellement des conventions

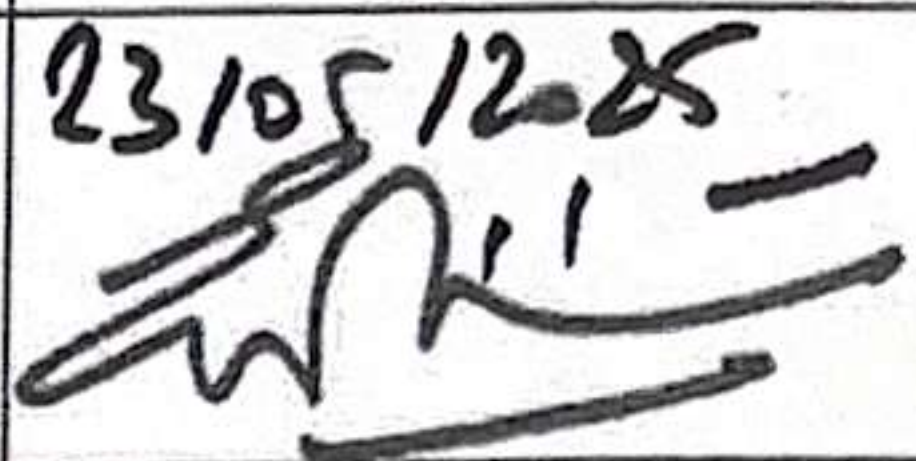
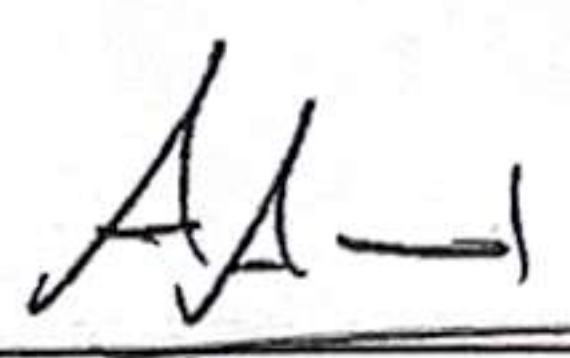
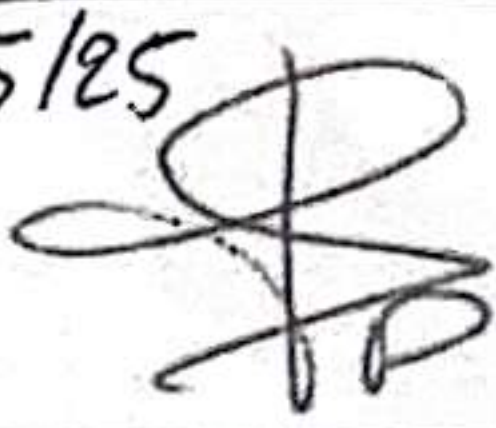
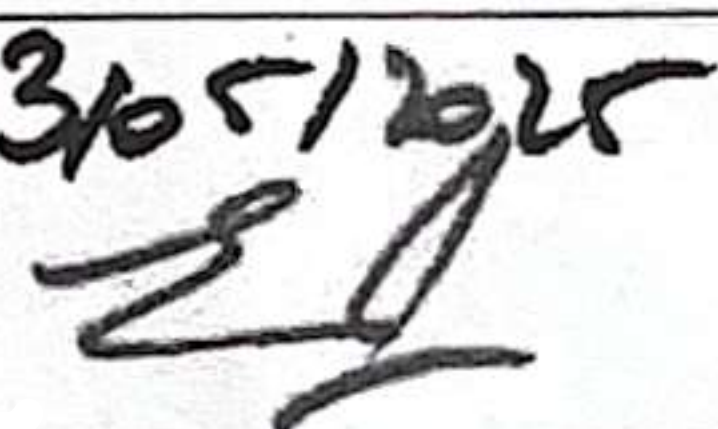
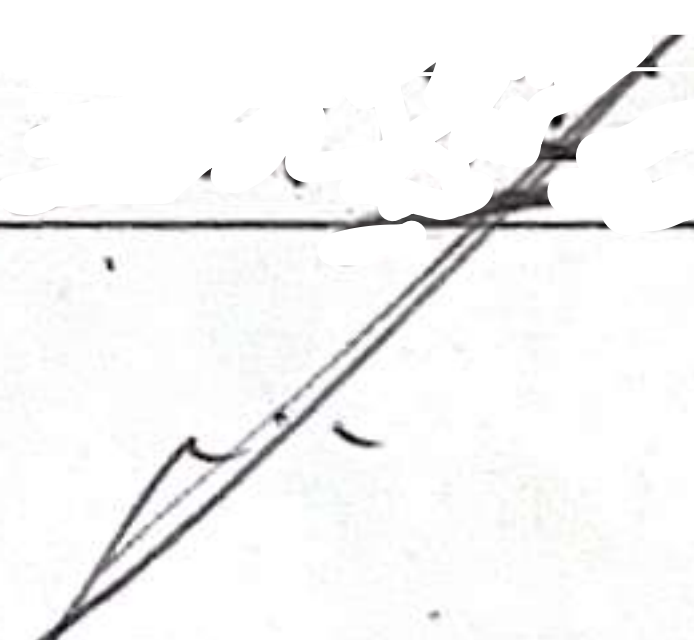
La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de la date de la signature par les établissements signataires de la convention.

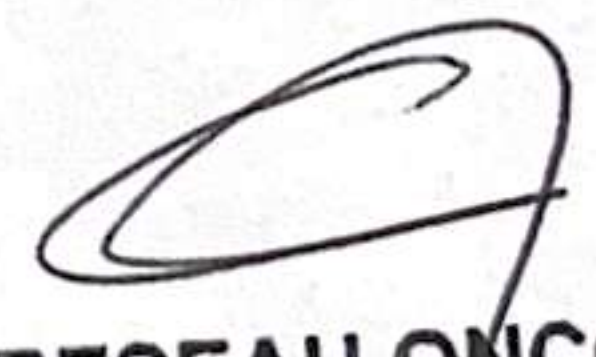
Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une même durée. Elle peut être modifiée par voie d'avenant agréé par le Conseil d'Administration.

Tout établissement signataire pourra être radié du 3C par le Conseil d'Administration du Réseau ONCOMEL pour faute grave ou actes tendant à nuire au bon fonctionnement du 3C Réseau ONCOMEL, ou à l'association, à sa réputation, à son indépendance. Le membre radié pourra faire appel de cette décision devant la plus proche Assemblée Générale.

Chaque établissement signataire de la convention peut à tout moment renoncer à participer au 3C Réseau ONCOMEL. Il doit en avvertir par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, le Président de l'Association, 3 mois au moins avant son retrait.

Les établissements membres signataires de la convention qui se rattache au Centre de coordination en cancérologie (3C) Oncomel sont :

Etablissement	Statut	Adresse	Représentant de l'établissement	DATE et SIGNATURE
Hôpital Privé Le Bois	Privé	44 Av. Marx Dormoy, 59000 Lille	E. DECART	23/05/25 
Hôpital Privé de la Louvière	Privé	69 Rue de la Louvière, 59800 Lille	A. AMIOT	
Hôpital Privé de Villeneuve d'Ascq	Privé	20 Av. de la Reconnaissance, 59650 Villeneuve-d'Ascq	Faygal DRAOU	23/05/25 
Clinique de La Victoire Tourcoing	Privé	1 Quai du Havre, 59200 Tourcoing	E DECART	23/05/25 
Centre BOURGOGNE Pont ST Vaast	Privé	44 Av. de Dunkerque, 59000 Lille	J. Jélys	
Centre Gallée Pont ST Vaast	Privé	69 Rue de la Louvière, 59800 Lille	J H KOUTO.	

Le représentant du 3C ONCOMEL	4 rue Delesalle 59110 La Madeleine	O. RONTUO	
-------------------------------	---------------------------------------	-----------	---

RESEAU ONCOMEL
(Association Loi 1901)
4 rue Delesalle
59110 LA MADELEINE
TEL. 03 20 32 51 93